



Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois



Date : 11 avril 2022 – Version 2
 DCI ENVIRONNEMENT - AGENCE NORMANDIE :
 328 rue Général de Gaulles
 76230 Bois-Guillaume
 Tél. 02 35 65 04 65

Date de la mise à jour	N° de version	Rédacteur	Commentaire
26/07/2022	1	Justine CARANOVE (chargé d'études)	Rédaction
08/08/2022	2	Maël GILLES (Chef de projet - Responsable pôle GEMAPI)	Rédaction et contrôle qualité de l'ensemble du document.

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	4
A.	Contexte de l'étude	4
B.	Localisation des ZAU	4
II.	METHODOLOGIE.....	6
A.	Delimitation et caractérisation des zones humides	6
B.	Limites rencontrées.....	9
III.	RESULTAT DES PROSPECTIONS	10
A.	Résultats globaux.....	10
B.	Berviller-en-Moselle – OAP n° 55.....	10
C.	Bionville-sur-Nied – OAP n° 1	14
D.	Boulay-Moselle – OAP n° 10	16
E.	château-Rouge – OAP n° 43.....	18
F.	Condé-Northen – OAP n° 3.....	20
G.	Dalem – OAP n° 67.....	22
H.	Eblange – OAP n° 26	24
I.	Falck – OAP n° 57 et 58.....	26
J.	Hergarten aux Mines – OAP n° 61.....	30
K.	Hinckange – OAP n° 19	33
L.	Merten – OAP n° 63 et 90	35
M.	Narbéfontaine – OAP n° 41	39
N.	Piblangé – OAP n° 36 et 37	41
O.	Rémering – OAP n° 64	45
P.	Teterchen – OAP n° 51	47
Q.	Volmerange-lès-Boulay	49
IV.	LIVRABLES	53
A.	Les cartographies.....	53
B.	Données Informatiques.....	53

I. INTRODUCTION

A. CONTEXTE DE L'ETUDE

La Communauté de Commune de la Houve et du Pays Boulageois regroupe 37 communes et compte environ 23500 habitants. Elle est concernée par le SDAGE du Bassin Houiller.

DCI Environnement a été mandaté pour réaliser l'inventaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi.

Les zones à urbaniser prospectées concernent 16 communes sur le territoire de la Communauté de commune.

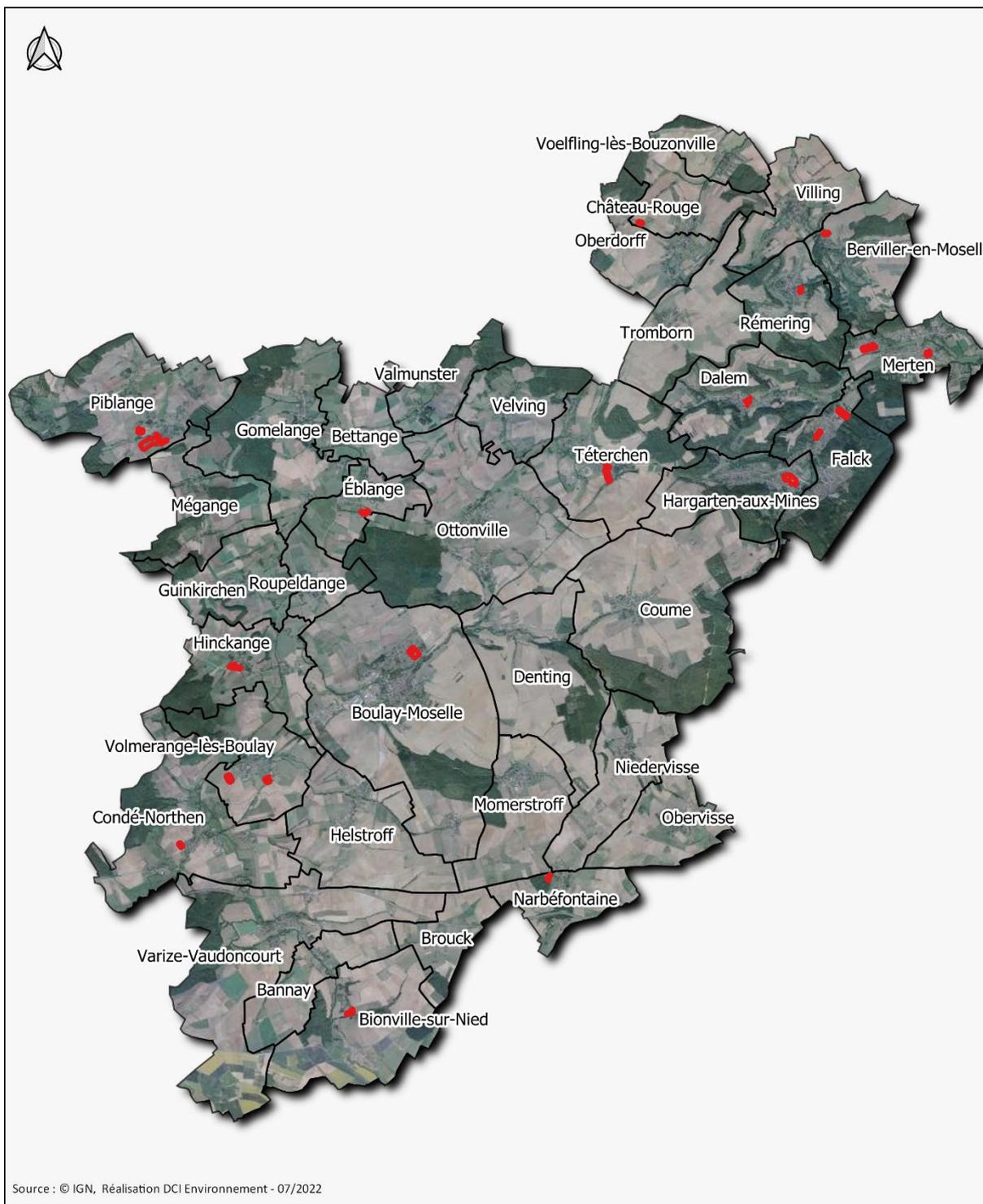
B. LOCALISATION DES ZAU

Les zones prospectées concernent 16 communes sur le territoire de la Communauté de Commune de la Houve et du Pays Boulageois.

La carte sur la page suivante localise chacun des secteurs et la surface totale prospectée par commune.

Tableau 1: Communes et surfaces concernées par l'inventaire des zones humides

Commune	Surface (Ha)
Berviller-en-Moselle	0,870
Bionville-sur-Nied	0,074
Boulay	3,400
Château-Rouge	0,240
Condé-Northen	0,568
Dalem	0,870
Eblange	1,325
Falck	4,100
Hergarten aux Mines	4,170
Hinckange	0,921
Merten	3,170
Narbéfontaine	0,151
Piblange	0,771
Rémering	0,750
Teterchen	0,232
Volmerange-lès-Boulay	2,241
Total général	23,853



Légende

- Limite communale
- OAP prospectées

0 2 4 km
1:110000



Figure 1: Localisation des sites prospectés

II. METHODOLOGIE

A. DELIMITATION ET CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES

Définition des zones humides

Le Code de l'Environnement précise que les zones humides sont définies en tant que « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (Art. L.211-1).

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié vient préciser les deux critères de délimitation des zones humides, en instaurant une liste d'espèces indicatrices et d'habitats, une méthode de relevés floristiques, une détection de l'hydromorphie selon les critères du GEPPA (Groupe d'Etude de Pédologie Pure et Appliqué) ainsi qu'un protocole de terrain à respecter.

La réalisation de l'inventaire des zones humides respectera les directives de la loi de création de l'OFB du 24 juillet 2019 établissant les critères alternatifs. En effet depuis cette date, l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 février 2017 et la note technique n'ont plus d'effet, la nouvelle définition législative s'impose à compter de ce jour, sur tous les dossiers déjà déposés et à venir.

Les critères de végétation et pédologiques sont donc considérés comme alternatifs.

Dans le cadre de la présente étude, la délimitation des zones humides s'appuiera à la fois :

- Sur un critère de végétation (relevé botanique des habitats naturels et des espèces végétales) ;
- Sur un critère pédologique (identification des types de sol à travers des sondages à la tarière).

En outre, nous relèverons le cas échéant la hauteur de nappe si cette dernière est présente au niveau de nos carottages ou sondages. Notre étude, basée sur une seule période de terrain, n'inclut pas de suivi dans le temps (nécessitant des interventions sur plusieurs périodes de l'année voire plusieurs années).

Ce diagnostic visera à confirmer ou infirmer la présence de zones humides au sein de l'aire d'étude.

Période d'étude

La délimitation des zones humides au sein des futures zones d'aménagement sur le territoire de la Communauté de commune de la Houve et du Pays Boulageois a été réalisé durant la semaine du 4 au 8 Juillet 2022.

Méthode de cartographie

Critère de végétation

La définition d'une zone humide au sens de la loi sur l'eau mentionne la présence d'une végétation dominée par des plantes hygrophiles, c'est-à-dire des plantes plus compétitives que les autres dans des milieux engorgés et où la présence de l'eau est déterminante. La liste des taxons considérés comme hygrophiles et indicateurs de zones humides en France Métropolitaine est inscrite à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. L'annexe II table B présente quant à elle la liste des habitats indicateurs de zones humides.

On considèrera ainsi que la zone prospectée est un milieu humide si l'on observe :

- Un habitat naturel caractéristique de milieux humides (= communautés végétales caractéristiques de milieux humides) ;
- Des espèces végétales indicatrices de milieux humides recouvrant plus de 50 % de la surface de la zone étudiée.

L'identification des espèces végétales permet de définir l'habitat selon la codification EUNIS. Dans la mesure du possible, le code **EUNIS de niveau 3** minimum sera visé pour la caractérisation des habitats humides, voir le niveau 4 pour les milieux fortement engorgés en eau et les habitats naturels. Nous ferons également référence à la typologie du SDAGE et du SAGE.



Figure 2: Habitats humides (DCI Environnement)

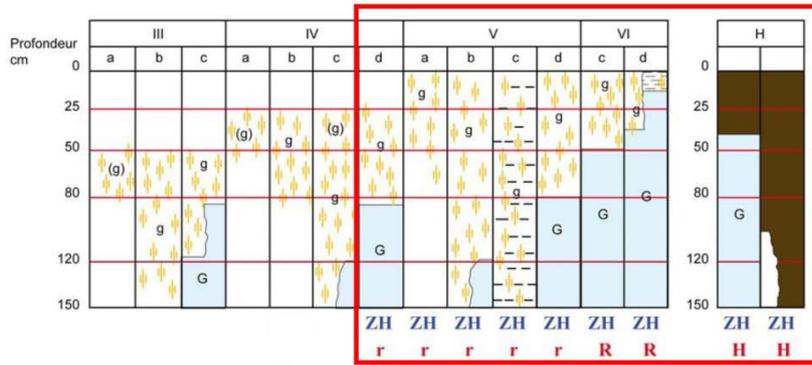
Critère pédologique

Le critère pédologique permet de définir la présence régulière ou non d'eau dans le sol à partir de prélèvements effectués à la tarière. Certains types de sols comme les histosols et réductisols se caractérisent par un engorgement permanent ou quasi-permanent. D'autres sols, soumis à engorgement temporaire, se caractérisent par la présence de traces d'oxydation et de réduction qui varient et s'intensifient selon la saturation du milieu en eau. C'est notamment le cas des sols rédoxiques, qui présentent des degrés d'hydromorphie variables.

Ainsi les critères à observer pour qualifier un sol de zone humide sont les suivants :

- Présence d'un horizon histique (tourbeux) débutant à la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 40 cm ;
- Présence de traits réductiques qui débutent à moins de 50 cm et se prolongeant jusqu'à 120 cm de profondeur ;
- Présence de traits rédoxiques qui débutent à moins de 50 cm, se prolongent ou s'intensifient en profondeur, et des traits réductiques apparaissent entre 80 cm et 120 cm ;
- Présence de traits rédoxiques qui débutent à moins de 25 cm de profondeur et se prolongent et s'intensifient en profondeur. La liste de ces sols indicateurs de zones humides est présente en annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 01/10/2009.

La figure ci-après présente les différents types de classes d'hydromorphologie établies d'après le Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA) et référencés à l'arrêté.



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon rédoxique (gley)
- H Histosols R Rédoxisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

Figure 3: Critères d'hydromorphologie des sols de zones humides - Source (Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA), 1981 °)



Photo tarière (© DCI environnement)

Cette analyse pédologique, réalisée via des sondages à la tarière à main, permettra de fixer les contours de la zone humide. Pour cela, nous réaliserons des sondages au sein des zones humides potentielles puis suivant leur caractère humide nous réaliserons des transects jusqu'à la limite de la zone supposée être humide, déterminée à partir du relief ou de caractéristiques d'humidité (inondation, ...).

Caractérisation des zones humides et analyse de l'état de conservation

Suite à l'identification des limites de la zone humide, celle-ci est caractérisée. Pour cela, nous notons des éléments tels que l'habitat, l'utilisation de la parcelle ou encore les arrivées/ sorties d'eau pouvant être observés.



Figure 4: Prospection dans le cadre de la réalisation d'un inventaire de zone humide communal : sondage pédologique, caractérisation et usage de la saisie sur tablette (DCI Environnement)

Précision : Pour les zones ayant déjà été expertisées par le SEV3N¹, seules les zones délimitées en tant que zones humides ont été prospectées.

B. LIMITES RENCONTREES

Le printemps 2022 a été marqué par un taux de précipitation exceptionnellement bas. Comme le montre le tableau ci-dessous pour la station météo de Metz, seul le mois d'Avril a observé une quantité de précipitation supérieure à la normale de saison. En moyenne, la différence avec les normales de saison a été de -24.2%. Ainsi, la période de recharge des nappes n'a pas été optimale et l'assèchement de cette dernière a été plus importante. Les prospections ayant été réalisées du 4 au 8 Juillet 2022, l'assèchement du sol a rendu les prospections plus compliquées avec un sol sec et dur lors des sondages. Ceci peut entraîner des difficultés de lectures du sondage.

Tableau 2: Information météorologique pour le mois de mai sur la station météo de Metz (57) (source : Météociel)

Mois	T moy.	Diff/norme	Tmax moy.	Diff/norme	Tmin moy.	Diff/norme	Pluie	Diff/norme
Jan.	3.1 °C	+0.9 °C	5.7 °C	+0.9 °C	0.6 °C	+1.1 °C	57.2 mm	-11%
Fev.	6.1 °C	+3 °C	9.7 °C	+3.2 °C	2.6 °C	+3 °C	46.1 mm	-19%
Mars	7.7 °C	+1 °C	13.9 °C	+2.9 °C	1.5 °C	-0.9 °C	28.6 mm	-54%
Avril	9.7 °C	-0.1 °C	15.1 °C	+0.1 °C	4.4 °C	-0.3 °C	63 mm	+25%
Mai	16.2 °C	+2 °C	22.8 °C	+3.3 °C	9.6 °C	+0.7 °C	22.6 mm	-62%

Diff/norme : Différence entre la donnée enregistrée et la normale de saison.

¹ Dans le cadre d'un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire du syndicat des Eaux Vives des 3 Nied.

III. RESULTAT DES PROSPECTIONS

Les prospections de terrains ont confirmé la présence de zones humides sur plusieurs zones à urbaniser. Les résultats des prospections de terrain sont présentés par commune. Pour chaque secteur, une carte détaille la localisation des sondages ainsi que la présence de zones humide le cas échéant.

A. RESULTATS GLOBAUX

Commune	Surface (m ²)	Surface de ZH délimitée (ha)
Berviller-en-Moselle	8 700	0
Bionville-sur-Nied	740	560
Boulay	34 000	0
Château-Rouge	2 400	920
Condé-Northen	5 680	5 250
Dalem	8 700	0
Eblange	13 250	2 240
Falck	41 000	0
Hargarten aux Mines	41 700	2 300
Hinckange	9 210	0
Merten	31 700	0
Narbéfontaine	1 510	0
Piblange	7 710	150
Rémering	7 500	0
Teterchen	2 320	0
Volmerange-lès-Boulay	22 410	0
Total général	238 530	9 180

B. BERVILLER-EN-MOSELLE – OAP N°55

Sur la commune de Berviller-en-Moselle, un secteur de **0,87 ha** a été prospecté. Sur les **8 sondages** réalisés aucun ne présente de trace d'hydromorphisme caractéristiques de zones humides. De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.



Figure 5 : Image du haut : secteur est de la zone qui est en culture, image du bas : caractéristique du sol





Figure 6 : Image du haut : secteur ouest de la zone qui présente aucune activité particulière, image du bas sondage non caractéristique de zone humide (20 cm au trait rouge)

**Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois**

OAP n°55

Légende

 Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

-  Caractéristique de zones humides
-  Non caractéristique de zones humides



0 10 20 m



1:1000



Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 7: Résultats des expertises sur l'OAP n°55

C. BIONVILLE-SUR-NIED – OAP N°1

Sur la commune de Bionville-sur-Nied, un secteur de **0,07 ha** a été prospecté. Une zone humide est présente sur ce secteur. Au total, **8 sondages** ont été réalisés. Parmi les sondages pédologiques réalisés, **5 sondages sont caractéristiques de zones humides** avec des traits rédoxiques commençant entre 0 et 10 cm et se prolongeant et s'intensifiant en profondeur. De plus, une végétation caractéristique de zones humides composés de Joncs est fortement présent au centre de la zone.

Cette zone est classée en tant que zone humide.



Figure 8 : Image du haut : joncs caractéristiques de zone humide au centre de la zone à prospecter, Image du bas : Partie humide de la parcelle

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois

OAP n°1

Légende

-  Limite de l'OAP
-  Zones humides effectives

Sondages pédologiques

-  Caractéristique de zones humides
-  Non caractéristique de zones humides



0 10 20 m



1:1000

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 9: Résultats des expertises sur l'OAP n°1

D. BOULAY-MOSELLE – OAP N° 10

Sur la commune de Boulay-Moselle, un secteur de **3,4 ha** a été prospecté.

Sur les **11 sondages** réalisés aucun ne présente de trace d'hydromorphisme caractéristiques de zones humides.

De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois

OAP n° 10

Légende

 Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

-  Caractéristique de zones humides
-  Non caractéristique de zones humides



0 20 40 m



1:2000

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 10: Résultats des expertises sur l'OAP n° 10

E. CHATEAU-ROUGE – OAP N°43

Sur la commune de Château-rouge, un secteur de **0,24 ha** a été prospecté.

Au total, **7 sondages** ont été réalisés. Parmi les sondages pédologiques réalisés, **3 sondages sont caractéristiques de zones humides**. La parcelle présente une prairie humide eutrophe (Code CORINE BIOTOPE : 37.2).

La zone longeant le canal au sud de la parcelle est classée zone humide.



Figure 11 : A gauche : Sondage caractéristique de zone humide avec des traces rédoxiques entre 15 et 25cm de profondeur. A droite : Partie humide de la parcelle.

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois

OAP n°43



Figure 12: Résultats des expertises sur l'OAP n°43

F. CONDE-NORTHEN – OAP N°3

Sur la commune de Conde-Northen, un secteur de **0,57 ha** a été prospecté.

Au total, **6 sondages** ont été réalisés. Parmi les sondages pédologiques réalisés, **5 sondages sont caractéristiques de zones humides**. La parcelle présente un champ d'un seul tenant (Code CORINE BIOTOPE : 82.1).

La partie nord-ouest de la parcelle est classée en tant que zone humide.

La parcelle au sud n'a pas été prospectée en raison du caractère non humide de la zone observé par le SEV3N.



Figure 13 : A gauche : Sondage caractéristique de zone humide avec des traces rédoxiques entre 20 et 25 cm de profondeur. A droite : Partie humide de la parcelle en culture.

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois

OAP n°3



Figure 14: Résultats des expertises pour l'OAP n°3

G. DALEM – OAP N°67

Sur la commune de Dalem, un secteur de **0,87 ha** a été prospecté.

Sur les **8 sondages** réalisés aucun ne présente de trace d'hydromorphisme caractéristique de zones humides. De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.



Figure 15 : Image du haut : sondage non caractéristique de zone humide entre 10 et 25 cm de profondeur (point sondage n° 160), image du bas : partie sud de la zone d'étude

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois

OAP n°67



Légende

▭ Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

- Caractéristique de zones humides
- Non caractéristique de zones humides

0 10 20 m



1:2000

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 16: Résultats des expertises sur l'OAP n°67

H. EBLANGE – OAP N°26

Sur la commune de Eblange, un secteur de **1,33 ha** a été prospecté.

Au total, **16 sondages** ont été réalisés. Parmi les sondages pédologiques réalisés, **3 sondages sont caractéristiques de zones humides**.

La zone humide longe le cours d'eau au sud de la parcelle ainsi que la roselière qui délimite les bords sud et est de la parcelle.



Figure 17 : Image du haut : Parcelle présentant une zone humide sur le long de la haie. Image du bas : Sondage caractéristique de zone humide avec des traces rédoxiques (25 cm au trait rouge)

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois

OAP n°26



Figure 18: Résultats des expertises sur l'OAP n°26

I. FALCK – OAP N°57 ET 58

Sur la commune de Falck, deux parcelles ont été prospectées pour un total de **4,1 ha**.

La parcelle au nord-est de la commune, adjacent au collège La Grande Saule, concerne **2,84 ha**. Au total, **9 sondages** ont été réalisés aucun ne présente de trace d'hydromorphisme caractéristiques de zones humides. De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.



Figure 19 : Partie est de la zone d'étude avec un bois de résineux.

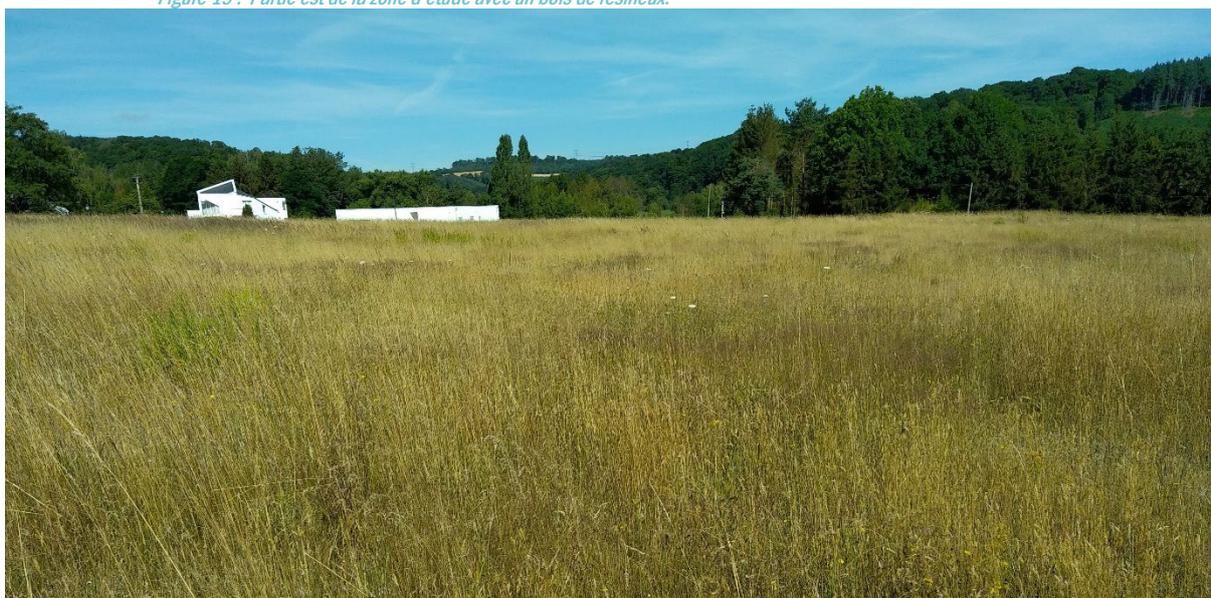


Figure 20 : Partie ouest du secteur d'étude en prairie de fauche ne présentant pas de zone humide

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois

OAP n°57



Légende

 Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

-  Caractéristique de zones humides
-  Non caractéristique de zones humides

0 10 20 m



1:1500

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 21: Résultats des expertises sur l'OAP n°57

La parcelle au nord-ouest de la commune concerne **1,26 ha**. Au total, **8 sondages** ont été réalisés. Aucun ne présente de trace d'hydromorphisme caractéristiques de zones humides. De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.

Les sondages pédologiques n'ont pas pu être réalisés dans une partie non accessible, en pâturage, avec la présence de bétail. Un point à l'est et à l'ouest, au plus près de la pâture non accessible, ont été réalisés et ne présentaient pas de traces d'oxydation. Aucune végétation caractéristique de zone humide n'étant non plus présente, nous pouvons conclure que la zone inaccessible n'est pas humide.



Figure 22 : Image du haut : sondage non caractéristique de zone humide (20 cm au trait rouge). Image du bas : partie est de la zone d'étude avec un pâturage non accessible.

**Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUI de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois**

OAP n°58

Légende

 Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

 Caractéristique de
zones humides

 Non caractéristique
de zones humides



Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

0 10 20 m



1:1500

Figure 23: Résultats des expertises de l'OAP n°58

J. HARGARTEN AUX MINES – OAP N°61

Sur la commune de Hargarten aux Mines, un secteur de **4,17 ha** a été prospecté.

Au total, **26 sondages** ont été réalisés dont **7 sont caractéristiques de zones humides**.

Les parcelles d'Hargarten ont été les plus compliqués en matière de prospection pédologique. Il est important de rappeler que les conditions météorologiques ne sont pas les plus propices cette année, en cause, des précipitations faibles notamment (cf. II.C). Dû en partie à cette sécheresse, au total, 11 sondages n'ont pas dépassé les 15cm de profondeur. Sur les 15 premiers cm de sol, aucune trace de sol caractéristique de zone humides n'a été identifiée (d'où des points ressortant non caractéristique). Cependant, cette profondeur ne permet pas de conclure quant à l'humide du point. En effet, il reste une possibilité que des traces se trouvent entre 15 et 25 cm de profondeur mais qui n'était pas accessible.

Avec des conditions plus favorables, des traces plus en profondeur aurait potentiellement été trouvées sur les sondages peut profond, permettant de relier les différentes petites entités actuellement identifiées. Ainsi, nous conseillons un passage en période plus favorable en fin d'hiver.

Une zone remblayée au sud-est de la parcelle a été impossible à prospecter (Figure 24). Mais à l'est de cette zone, se trouve des joncs coupés à ras, caractéristiques de zone humide.



Figure 24 : Prairie humide et partie remblayée au sud-est de la zone de prospection



Figure 25 : Traces nettes rédoxiques à 15 cm de profondeur



Figure 26 : Traces nettes rédoxiques à partir de 20cm de profondeur

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois

OAP n°61

Légende

- Limite de l'OAP
- Zones humides effectives

Sondages pédologiques

- Caractéristique de zones humides
- Non caractéristique de zones humides



Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 27 : Résultats des expertises pour l'OAP n°61

K. HINCKANGE – OAP N°19

Sur la commune de Hinckange, un secteur de **1,93 ha** a été prospecté.

Sur les **14 sondages** réalisés aucun ne présente de trace d'hydromorphisme caractéristiques de zones humides. De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

Les parcelles ne sont pas considérées comme zones humides.



Figure 28 : Photos de la zone prospectée

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUI de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois

OAP n° 19

Légende

 Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

-  Caractéristique de zones humides
-  Non caractéristique de zones humides



0 15 30 m



1:2000

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 29: Résultats des expertises sur l'OAP n° 19

L. MERTEN – OAP N°63 ET 90

Sur la commune de Merten, deux parcelles d'un total de **3,7 ha** ont été prospectées.

Sur la première parcelle à l'ouest de la commune (OAP n°68), **1,37 ha** ont été prospectés. Au total, **10 sondages** ont été réalisés. Aucun ne présente de trace d'hydromorphisme caractéristiques de zones humides. De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.



Figure 30 : Image du haut : Partie est du secteur d'étude en prairie de fauche ne présentant pas de zone humide, Image du bas : sondage non caractéristique de zone humide entre 10 et 25cm de profondeur)

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois

OAP n°63



Légende

 Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

-  Caractéristique de zones humides
-  Non caractéristique de zones humides

0 10 20 m



1:1000

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 31: Résultats des expertises sur l'OAP n°63

Sur la deuxième parcelle de la commune (OAP n°90), **1,7 ha** ont été prospectés. Au total, **12 sondages** ont été réalisés. Aucun ne présente de trace d'hydromorphisme. De plus, aucune végétation caractéristique de milieu humide n'a été relevé.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.



Figure 32 : Image du haut : Zone en fauche non humide à l'est de la parcelle, image du bas : Zone sans activité marquante non humide à l'ouest de la parcelle

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois

OAP n°90

Légende

 Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

-  Caractéristique de zones humides
-  Non caractéristique de zones humides



0 20 40 m



1:2000

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 33: Résultats des expertises sur l'OAP n°90

M. NARBÉFONTAINE – OAP N°41

Sur la commune de Narbéfontaine, un secteur de **0,15 ha** a été prospecté.

Sur les **5 sondages** réalisés aucun ne présente de trace d'hydromorphisme caractéristiques de zones humides. De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.



Figure 34 : Photo de la parcelle non humide

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois

OAP n°41

Légende

 Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

-  Caractéristique de zones humides
-  Non caractéristique de zones humides



0 10 20 m



1:1000

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 35: Résultats des expertises sur l'OAP n°41

N. PIBLANGE – OAP N°36 ET 37

Sur la commune de Piblang, un secteur de **0,77 ha** a été prospecté.

Sur la deuxième parcelle de la commune (OAP n°36), **0,2 ha** a été prospecté. Au total, **7 sondages** ont été réalisés. aucun ne présente de trace d'hydromorphisme caractéristiques de zones humides. De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois

OAP n°36

Légende

 Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

-  Caractéristique de zones humides
-  Non caractéristique de zones humides



0 10 20 m



1:1000



cdi
Environnement

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 36: Résultats des expertises sur l'OAP n°36

Sur la première parcelle de la commune (OAP n°37), **0,57 ha** a été prospecté. Au total, **9 sondages** ont été réalisés. Parmi les sondages pédologiques réalisés, **un sondage est caractéristique de zones humides**. La majorité de la zone humide est couverte par une pâture mésophile (Code CORINE Biotope n° 38.1) avec la présence d'un pompage en fond de parcelle pâturée adjacente à l'OAP.



Figure 37 : Image du bas : Parcelle présentant une zone humide en pâture.

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois

OAP n°37

Légende

Limite de l'OAP

Zones humides effectives

Sondages pédologiques

Caractéristique de zones humides

Non caractéristique de zones humides



0 10 20 m



1:1000

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 38: Résultats des expertises sur l'OAP n°37

0. REMERING – OAP N°64

Sur la commune de Rémering, un secteur de **0,75 ha** a été prospecté.

Sur les **8 sondages** réalisés aucun ne présente de trace d'hydromorphisme caractéristiques de zones humides. De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.



Figure 39 : Photo de la parcelle non humide

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois

OAP n°64

Légende

 Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

-  Caractéristique de zones humides
-  Non caractéristique de zones humides



0 10 20 m



1:1000

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 40: Résultats des expertises sur l'OAP n°64

P. TETERCHEN – OAP N°51

Sur la commune de Teterchen, un secteur de **0,23 ha** a été prospecté correspondant à la zone définie comme zone humide par le SEV3N.

Sur les **7 sondages** réalisés aucun ne présente de trace d'hydromorphisme caractéristiques de zones humides. De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.



Figure 41 : Image du haut : Photo du secteur d'étude ne présentant pas de zone humide, Image du bas : sondage non caractéristique de zone humide (20 cm de profondeur à la première marque rouge) (point sondage n°131)

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois

OAP n°51



 Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

-  Caractéristique de zones humides
-  Non caractéristique de zones humides

0 15 30 m

 1:2000

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 42: Résultats des expertises sur l'OAP n°51

Q. VOLMERANGE-LES-BOULAY

Sur la commune de Volmerange-lès-Boulay, un secteur de **2,24 ha** a été prospecté.

Sur la deuxième parcelle de la commune (OAP n°21), **1,18 ha** a été prospecté. Au total, **11 sondages** ont été réalisés. Aucun ne présente de trace d'hydromorphisme caractéristiques de zones humides. De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.



Figure 43 : sondage non caractéristique de zone humide (20 cm de profondeur à la première marque rouge)



Figure 44 : Photo du secteur d'étude ne présentant pas de zone humide

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois

OAP n°21

Légende

 Limite de l'OAP

Sondages pédologiques

-  Caractéristique de zones humides
-  Non caractéristique de zones humides



0 15 30 m



1:1200

Source : © IGN, Réalisation DCI Environnement - 07/2022

Figure 45: Résultats des expertises sur l'OAP n°21

Sur la première parcelle de la commune (OAP n°16), **1,08 ha** a été prospecté. Au total, **12 sondages** ont été réalisés. Les sondages révèlent la présence de traces d'hydromorphismes à partir de 40cm de profondeur, trop profond pour être considéré comme humide. De plus, aucune végétation caractéristique de milieux humides n'a été relevée.

La parcelle n'est pas considérée comme une zone humide.



Figure 46 : Image du haut : Sondage avec traces rédoxiques entre 30 et 40 cm de profondeur, trop profond pour être considéré comme humide, Image du bas : Photo du secteur d'étude ne présentant pas de zone humide en culture et fauchage

Délimitation réglementaire des zones humides sur les zones d'aménagement du PLUi de la Communauté de communes de la
Houve et du Pays Boulageois



Figure 47: Résultats des expertises sur l'OAP n°22

IV. LIVRABLES

A. LES CARTOGRAPHIES

B. DONNEES INFORMATIQUES

La base de données comporte les couches suivantes :

- Pt_sondage : Cette couche regroupe les informations vis-à-vis des sondages réalisés.
- Zones_humides_effectives : Cette couche regroupe les périmètres des zones humides avérées avec leur caractérisation.
- Un dossier DCIM regroupant les différentes photos

Tableau 3: Eléments constituant la couche pt_sondage

Pt_sondage		
Champ shape	Description	Valeurs
TYPO_PEDO	Type pédologique	Décris le sol trouvé lors du sondage suivant le tableau du GEPPA ou avec un « NON » lorsque le sol n'est pas caractéristique de zones humides
PHOTO	Photographie	Lien vers la photo du sondage
PROFONDEUR	Profondeur	Profondeur max du sondage réalisé
COMMENTAIR	Commentaire	Commentaire sur le sondage, souvent en lien avec la profondeur du sondage
CARAC-ZH	Sol caractéristique de zones humides	Permet de savoir si le sondage correspond ou non à un sol caractéristique de zones humides et de réaliser les cartographies associées.

Tableau 4 : Eléments constituant la couche zones_humides_effectives

Zones_humides_effectives		
Champ shape	Description	Valeurs
critDelim	Critère de délimitation	Végétation hygrophile
		Hydromorphie du sol (Sondage à la tarière)
		Topographie
		Hydrologie (Balancement des eaux, zone de crues, nappe, etc.)
		Aménagement humain
hydromSol	Hydromorphie du sol	REDOXISOL
		IV a
		IV b
		IV c
		IV d

		REDUCTISOL
		VI c
		VI d
		HISTOSOL
corBio1	Typologie CORINE Biotope primaire	cf. tableau de regroupement annexe 2
corBio2	Typologie CORINE Biotope secondaire	
entreeEau	Entrée de l'eau	Autres
		Canaux/Fossés
		Cours d'eau
		Eaux de crues
		Inconnu
		Nappes
		Plans d'eau
		Pompages
		Précipitations
		Ruissellement diffus
		Sources
sortieEau	Sortie d'eau	Autres
		Canaux/Fossés
		Cours d'eau
		Eaux de crues
		Inconnu
		Nappes
		Plans d'eau
		Pompages
		Précipitations
		Ruissellement diffus
		Sources
PresFosses	Présence de fossés	Oui
		Non
PresDrains	Présence de drains	Oui
		Non
diagHydro	Diagnostic hydrologique du cours d'eau	Proche de l'équilibre naturel
		Sensiblement dégradé
		Dégradé
		Très dégradé

foncHydro	Fonction hydrologique	Régulation naturelle des crues
		Ralentissement du ruissellement, protection contre l'érosion
		Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien naturel d'été
foncEpur	Fonction d'épuration	Interception des matières en suspension et des toxiques
		Régulation des nutriments
fonBio	Fonction biologique	Autres
		Corridor écologique
		Zone d'alimentation, de reproduction et d'accueil pour la faune
		Support de biodiversité (diversité ou intérêt patrimonial d'espèce(s) ou d'habitat(s))
		Stockage de carbone
valSocEco	Valeur socio-économique	Autres
		Intérêt pour la valorisation pédagogique/éducation
		Intérêt pour les loisirs/valeurs récréatives
		Pas de valeur socio-économique identifiée
		Paysage, patrimoine culturel, identité locale
		Production agricole et sylvicole
		Production biologique
		Production de matière première
		Production et stockage d'eau potable
		Tourisme
		Valeur scientifique
actDans	Activité dans la zone humide	Activité hydroélectrique, barrage
		Activité militaire
		Aérodrome, aéroport, hélicoptère
		Agriculture
		Aquaculture
		Autres
		Chasse
		Culture
		Extraction de granulats, mines
		Fauchage
		Gestion conservatoire

		Infrastructures linéaires
		Navigation
		Pas d'activité marquante
		Pâturage
		Pêche
		Port
		Prélèvements d'eau
		Sylviculture
		Tourisme et loisirs
		Urbanisation
AactAutour	Activité autour de la zone humide	Activité hydroélectrique
		Activité militaire
		Aérodrome
		Agriculture
		Aquaculture
		Autres
		Chasse
		Culture
		Extraction de granulats
		Fauchage
		Gestion conservatoire
		Infrastructures linéaires
		Navigation
		Pas d'activité marquante
		Pâturage
		Pêche
		Port
		Prélèvements d'eau
		Sylviculture
		Tourisme et loisirs
		Urbanisation
atteinte	Atteinte	Aucune
		Assèchement, drainage
		Atterrissement, envasement
		Autres
		Création de plans d'eau

		Décharge
		Enrichement, fermeture du milieu
		Eutrophisation
		Fertilisation, amendement, emploi de phytosanitaires
		Mise en culture, travaux du sol
		Modification du cours d'eau, canalisation
		Populiculture intensive ou enrésinement
		Présence d'espèce(s) invasive(s)
		Remblais
		Suppression des haies, talus et bosquets
		Sur fréquentation
		Surpâturage
		Urbanisation
preconAct	Préconisation d'actions	Autres
		Entretenir
		Intervenir en périphérie
		Maintenir la gestion/protection actuelle
		Mettre en place un dispositif de protection
		Modifier les pratiques actuelles
		Permettre d'évoluer spontanément
		Restaurer/Réhabiliter
		Suivre l'évolution
nivPrior	Niveau de priorité de l'action	Faible
		Moyen
		Fort
faisablnt	Faisabilité	Bonne
		Moyenne
		Mauvaise
commentair	Commentaire	Texte libre
photo1	Photo	Lien vers le document en question
photo2	Photo	Lien vers le document en question
photo3	Photo	Lien vers le document en question
date	Date	Automatique
observateur	Observateur	Prénom NOM